L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 19 AVRIL 1900. NUMERO 11

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

lère insertion, par ligne 12c
Chaque insertion subsequente 8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque

LA GUERRE.

Naples,—10. Les délégués bœrs, MM. Fishe, Wolmarans et Wessels, arrivés aujourd'hui, ont été reçus par M. Muller, chargé d'affaires de l'Etat Libre, et M. Van Bœschoten, secrétaire de la légation du Transvaal à Bruxelles. Ils passeront quelques jours ici.

MM Muller et Van Bœschoten se sont rendus à bord du Kaiser et ont eu une longue conférence avec les délégués.

Des passagers assurent que les délégués ont plein pouvoir pour ouvrir des négociations en vue d'une paix acceptable ou une trève comme préliminaire à des négociations subséquentes

Le "Courrier d'Italie" publie une entrevue avec M. Fisher, dans laquelle on lui attribue le langage suivant: "Lord Roberts n'atteindra jamais Prétoria, car il aurait d'abord, à traverser un désert impraticable."

Londres—Lord Roberts télégraphie au ministre de la guerre, sous la date du 12 courant L'activité des Bœrs est très grande. Une colonne bœr attaque Weepener dont la garnison se défend bravement et a infligé un échec aux assaillants hier. Le major Springs des carabiniers montés du Cap a été tué. Une patrouille de 6 hommes du 7e dragons, sous les ordres du lieutenant Wetherley, portée manquant depuis le 6, est rentrée en bon ordre.

La dépêche de Lord Roberts ne faisant aucune allusion à l'affaire de Meerkatsfontein, et les deux dépêches qui y font allusion étant en contradiction, quant à l'emplacement géographique de cette localité, on croit que cette nouvelle ne mérite aucune créance. Des renforts arrivent aux Anglais à Wepener.

Londres—Le général Dewet a attaqué les Anglais à Meerkatsionfontein, hier, pour la troisième fois depuis une semaine. Les Anglais ont perdu 700 hommes tués et blessés. Le général bœr a fait 900 prisonniers et a pris douze fourgons; ses pertes sont de cinq Bœrs, tués et neuf blessés.

Londres—Le "Daily Mail" publie la dépêche suivante reçue de Lorenzo Marques en date du 10:

"La compagnie des chemins de fer des Pays Bas prétend avoir reçu une dépêche annonçant un succès des Bœrs, 900 anglais auraient été faits prisonniers.

Londres—Le correspondant du "Times" à Blœmfontein, dit:

"L'ennemi est actiment à la recherche du point stratégique faible. On ignore le chiffre exact de ses effectifs, mais il varie entre 3,000 à 6.000. Il manœuvre avec précaution. Les chevaux de remonte nous arrivent, mais nos cavaliers n'aiment guère les chevaux de l'Argentine.

Au milieu des effets appartenant à MM. Steyn et Fisher, on a découvert des lettres prouvant que la chute de Ladaymith devait être le signal d'une révolte générale des Hollandais."

Le correspondant de Blœmfontein écrit au "Morning Post"

"L'approvisionnement d'eau est encore suffisant. On pousse vigoureusement le creusement des tranchées sur les collines qui dominent la ville. On utilise le travail des citoyens non militaires. La maladie parmi les soldats diminue légèrement."

Londres—Le gouvernement du Transvaal a officiellement protesté, auprès du gouvernement portugais, contre l'autorisation accordée aux troupes et aux convois de munitions et de vivres anglais de passer par le territoire de la colonie portugaise de Lourenço Marques.

Cette protestations n'arrêtera pas le général Sir Frederick Corrington, dans sa marche vers la Rhodésie.

Il est probable que le Transvaal s'en tiendra à cette protestation et ne s'attirera pas des difficultés avec une autre puissance.

Le ministre de la milice a reçu ce matin un câblegramme lui apprenant que le Montérey était arrivé hier à Capetown. Cent soixante-trois chevaux sont morts durant la traversée. Le Strathcona Horse était composé de 602 chevaux.

DERNIERES NOUVELLES

On ne connait point encore la vérité sur le combat livré à Weepener; la seule chose certaine c'est que le combat a duré 6 jours.

On annonce que Lord Roberts serait sur le point de commencer sa marche sur Pretoria.

Mais la nouvelle parait douteuse, car il se confirme que les chevaux manquent absolument: ils crèvent par centaines.

Politique Provinciale

Comme nous l'avions annoncé le Parlement de Manitoba a été ajourné Samedi dernier jusqu'au 7 mai.

Le gouvernement a présenté à la chambre une demande d'allocution temporaire pour la somme de $150,000; ce qui lui a été accordé

En effet, à cette époque avancée de l'année le budget n'a pas encore été présenté à la législature, et il a bien fallu recourir à cet expédient pour assurer le fonctionnement des services courants.

La courte session qui vient de se terminer a été peu favorable au Gouvernement. Les débats sur l'adresse ont tourné à la confusion du parti conservateur; et MM. Greenway et McMillan ont reduit à néant les accusations que l'hon H. J. Macdonald et sa presse avaient lancées contre eux, le temps qu'il y a eu lieu de croire que le "Mail & Empire" lui même le grand organe conservateur est obligé d'avouer que M. Greenway avait nettement prouvé qu'il n'y avait point eu de "contrats secrets" comme le pretendaient les chefs conservateurs, d'autre part, la chambre n'a fait aucun travail serieux. La motion de l'hon Colin Campbell sur les chemins de fer motion dont le cabinet pretendait faire grand bruit a été votée sans aucune discusion, aucun debat; le silence que l'a accueillie, ressemble fort à un enterrement de première classe, d'ailleurs elle est arrivée trop tard comme les Carabiniers d'offenbach, puisque le bill du Parlement federal, que cette motion avait pour but de combattre etait adopté à Ottawa, la veille du jour où la motion de M. Campbell était votée à Winnipeg. C'est un piteux fiasco.

En réalité, le gouvernement Macdonald ne parait pas positivement sur un lit de roses; la question de la Prohibition trouble sa quitéude et le menace comme l'épée de Damoclés; les délégations qui se succèdent auprès du gouvernement pour demander à cor et à cris, des subsides aux lignes d'intérêt local, projetées, n'embarrassent pas moins le Cabinet, qui se voit obligé de suivre la politique tant décriée ces derniers temps de M. Greenway à l'égard de ces chemins de fer.

La Chambre elle-même offrait au cours de ses séances un singulier spectacle, grâce à l'inexpérience de l'orateur et des membres du cabinet; chacun ignorant ce qu'il devait faire.

En somme le Gouvernement a vu son prestige fort entamé, et ce n'est un mystère pour personne, que l'entente est loin de régner dans le camp conservateur

Nous signalerons pour finir plusieurs motions de M. Martin Jérôme. L'une d'elle demandait communications de toute correspondance échangée par le Gouvernement au sujet des Ecoles de Winnipeg.

Le premier Ministre a repondre qu'il n'existait aucune correspondance à ce sujet soit reçue soit écrite par le gouvernement. C'est un point à noter.

M. Jérôme a profité de l'occasion pour insister sur ce fait que au cours des récentes élections, les conservateurs français, declaraient que si le parti conservateur arrivait au pouvoir, il rétablirait les Ecoles séparées. Comme le gouvernement est resté muet sur cette question il semble bien évident, que les conservateurs français se sont trompés grandement dans leurs espoirs.

Une seconde motion avait trait à la nomination de M. Roger Goulet comme inspecteur des Ecoles, et M. Martin Jérome, a declaré que bien que parent de M. Goulet, son devoir l'obligeait à dénoncer cette nomination illégale, d'autant que deux autres métis MM. DeLaronde et François Carrière avaient eux les qualifications requises par la loi, et qui manquent à M. R. Goulet.

Enfin la dernière motion était relative à la nomination de M. Lamoureux, contre laquelle a protesté M. Jérôme. Il ne pouvait y avoir aucune raison valable de démettre M. Racicot, et encore moins de nommer à sa place un homme incompétent et sur l'honnêteté duquel il existait des doutes.

Politique Etrangere

Bien loin d'obeir aux radieuses et joyeuses influences du printemps, qui ramène la chaleur et l'éclat du soleil sur l'Europe, l'horizon politique semble au contraire s'assombrir de plus en plus.

L'attitude de l'Allemagne, nous l'avons déjà dit, a paru quelque peu étrange, quand fut publié dernièrement le livre bleu des négociations échangées entre l'Angleterre et l'Allemagne. Déjà à cette époque le "Times" de Londres avait dénoncé aux bons patriotes de Fleet Street les caricatures et articles parus en Allemagne et certainement plus insultants que ceux dont on se plaignait à l'égard de la France.

Un article paru dans une importante revue allemande, sous la signature du baron von der Golty, ouvre un jour nouveau sur l'opinion veritable du peuple Allemand.

"Nous devons, dit l'auteur, nous préparer à la guerre, car l'Angleterre, à un moment donné, pourrait fort bien donner une leçon aux rebelles du continent, et en particulier à l'Allemagne. Nous nous trompons peut-être; mais, à notre sens, la confiscation des navires allemands sur les routes de l'Afrique, a été dictée par le secret désir de nuire aux compagnies Allemandes.

"Cet acte a été le faible choc qui précède les grands tremblement de terre, et celui qui froidement déclarerait qu'une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne est impossible, serait un fou."

Le nom que porte l'auteur de cet article, donne un poids considérale à ses remarques.

D'autre part, le "Deutsche Tageszeitung" dit: "l'Angleterre est notre ennemie, et cet ennemi n'en est pas un qui, comme la France cherche une revanche mais un ennemi qui cherche simplement à anéantir l'Allemagne.'

D'autre part dès 1895 le baron de Marshal alors sous secrétaire d'Etat aux affaires étrangères allemands declarait:

"Notre politique tend uniquement à protéger contre toutes les attaques, les interêts matériel que l'Allemagne s'est acquis tant dans la construction des chemins de fer, que par son commerce au Transvaal. La sauvegarde de ces intérêts exige en première ligne le maintien du Transvaal comme état indépendant."

L'on peut voir par là, qu'en réalité, l'Allemagne est la puissance la plus directement interessée dans les affaires du Transvaal et si comme tout porte à le croire, la politique que definissant M. R. Marshal guide encore aujourd'hui, la diplomatie Allemande, on peut concevoir, combien sont vraisemblables les bruits qui prétent à cette puissance l'intention d'intervenir à un moment ou à l'autre.

Mais l'Allemagne n'est pas seule. La Russie elle aussi en tend profiter de l'occasion pour tirer son épingle du jeu, et en bonne justice on ne saurait la blâmer de profiter des embarras de l'Angleterre pour chercher à progresser dans sa politique orientale. Toutes les diplomaties, celle de l'Angleterre comme les autres, ont toujours joué ce jeu.

Faut-il pour cela, aller jusqu'à ajouter foi aux bruits qui nous parviennent, et s'attendre comme l'annoncent les depêches de lundi dernier que le Czar devait le dimanche de Pâques promulguer, à Moscou un ukase qui serait un ultimatum à l'Angleterre? Nous ne le croyons pas

Toutefois on ne saurait se dissimuler que l'action du Portugal permettant à l'Angleterre de violer la neutralité de son territoire, pour transporter de Beira dans la Rhodesia, des troupes et des munitions, est de nature à créer un vif mécontentement en Europe et pourrait servir de prétextes aux puissances continentales pour affirmer leurs vues et peut-être intervenir.

Imminente ou lointaine, la menace d'intervention apparait donc fort à craindre et possible.

Or la moindre démarche de ce genre aurait des conséquences sérieuses. L'attitude du Négus d'abyssinie entassant armes et munitions, est au moins suspecte; de quel coté sont dirigés ces préparatifs guerriers?

Est-ce contre le Soudan ou contre l'Erythrée, colonie Italienne?

Nul ne saurait le dire.

L'Invasion du Soudan, dégarni et privé de la direction si habile de Lord Kitchener, serait une grave menace pour les intérets de l'Angleterre en Egypte.

Si l'Italie est menacée, elle ne parait guerre en position de lutter; l'Anarchie règne en maitresse dans toute la Peninsule, et la semaine dernière les journaux allaient jusqu'à annoncer que le roi Humbert se préparait à fuir devant le mouvement révolutionnaire sur le point d'éclater.

D'un côté comme de l'autre, l'Angleterre aurait à en souffrir, car l'Italie passait pour être son alliée dans la Méditerranée.

L'attaque de Menelick paralyserait singulièrement l'aide que l'Angleterre pourrait attendre de l'Italie.

En attendant, un fait certain, c'est la main mise sans cesse grandissante de la Russie sur la Chine.

Au cours d'une interview, M. Joseph Walton, membre du Parlement britannique, qui revient de Chine, où il a étudié scrupuleusement la situation actuelle occupée par les diverses puissances européennes dans le Celeste-Empire, a fait les déclarations suivantes:

"L'influence anglaise en Chine s'amoindrit tous les jours. Il y a quelques années encore, elle était prépondérante.

La Russie, en revanche, a mis l'empire chinois dans la poche de son gilet. Quand l'impératrice douairière et son entourage déclarent la guerre à toutes les influences étrangères, la Russie est exceptée. Le tsar et son gouvernement font tout ce qui leur plait en Chine et il parait probable que l'impératrice et la plupart des hauts dignitaires chinois sont à la solde de la Russie.

Seul, le Japon pourrait créer des embarras au colosse russe, et sa flotte jointe à l'escadre anglaise serait maitresse des mers de Chine

Mais la Russie depuis longtemps renforce sa flotte du Pacifique, celle de l'Allemagne est aussi de quelq'importance. Bref, en Chine comme en Europe chacun se prépare à une lutte possible.

Au milieu de tant de complications, la révolte des Achantis dans la Guinée anglaise est passée presqu'inaperçue; il semble pourtant que le mouvement soit sérieux, et cette révolte compromet la colonie entière, si on n'y met bon ordre.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 19 AVRIL 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

"La partisannerie politique du Manitoba"

Point n'est besoin d'être grand clerc, pour deviner quelles les sont les RAISONS MAJEURES qui ont forcé le MANITOBA à consacrer sa page éditoriale toute entière aux affaires scolaires de Winnipeg, la semaine dernière.

Il suffit pour pour bien saisir quelles sont, ces raisons majeures de lire le passage suivant de l'article, passage en qui culmine et se résume la pensée de celui qui l'a écrit.

"Si des protestants remplis de conciliatien, debordant de sympathies pour nous—ils le disent du moins—se croient autorisés et même tenus, en vertu des devoirs que leur impose leur position officielle d'interprêter ainsi la loi, ont voit de suite ce quelle vaut, on comprend sans plus d'efforts tout l'odieux de ce règlement Jamais ce soi-disant règlement n'est apparu plus captieux, plus violent, ni plus faux, et tout ce qu'on a dit de plus fort contre cet acte d'injustice est pleinement justifié. Les protestants — bien disposés ne l'oublions pas—du bureau scolaire de Winnipeg ont interprêté dans son sens véritable, la malheureuse solution dans laquelle nous sommes empêtrés depuis l'intervention de M. Laurier en 1896."

Il est aisé de définir en trois mots le but évident de cette diatribe: une manœuvre politique.

Le nom de M. Laurier sur lequel se termine la citation, indique clairement, contre qui est dirigée cette manœuvre.

Pour les difficultés scolaires de Winnipeg, elle ne sont ici qu'un prétexte; l'occasion a paru bonne au senateur Bernier, il l'a saisie aux cheveux.

Quant à se demander, quel bien pourrait résulter de cette polémique pour les catholiques de Winnipeg en particulier et la minorité en général, il n'y a même pas songé.

Malmené au Sénat, impuissant à faire revivre dans la Chambre Haute malgré tous ses efforts, la Question des Ecoles, le Sénateur Bernier tente à nouveau l'aventure dans son organe.

C'est la mise en pratique d'un plan de campagne savamment élaboré par nos bons tories en vue des élections prochaines.

L'organe de la coterie Bernier-Larivière n'a pas d'autre objectif que celui de fournir à MM. Bergeron, Casgrain et alias un pretexte pour diffamer Sir W. Laurier aux yeux de ses compatriotes de Québec.

Mais ce qui rend abominable ce ténébreux complot, c'est qu'il s'exécute aux dépens des intérêts véritables de la minorité manitobaine.

Une fois de plus, le fanatisme, la partisannerie politique de MM. Bernier et LaRivière, menacent de compromettre la solution d'une question par laquelle depuis dix ans souffre toute une population.

Car en somme, la conséquence logique, inévitable, où aboutit la campagne entreprise par le MANITOBA, serait l'abandon immédiate de la politique de conciliation, suivie depuis 1896.

Si, comme le prétend le MANITOBA, le règlement Laurier-Greenway n'etait qu'un règlement odieux, violent, captieux, notre devoir serait d'y renoncer

L'abandon de la politique de conciliation, nous rejetterait forcément dans la politique de coercition dont le Bill Remediateur est l'expression dernière.

Il n'y a pas à sortir de là ; c'est la seule alternative qui nous est offerte

En un mot, la politique que préconise M. Bernier ne tend à rien moins qu'à l'abandon des positions conquises depuis trois ans, pour lancer à nouveau, la minorité dans l'incertain.

Il nous suffirait pour repondre d'une façon préemptoire a l'hon. Sénateur, de lui dire, que ses prétentions vont à l'encontre des directions imposées par le Souverain Pontife.

Jusqu'à ce qu'une direction nouvelle, nous relève de notre devoir, il n'est pas permis à qui que soit, pas plus à M. Bernier qu'à n'importe quel autre de modifier la ligne de conduite préconisée par le Successeur de Pierre

Et cela seul devrait suffire, pour faire comprendre au MANITOBA, toute l'inaninité de sa conduite. Mais en dehors de la question de droit, il y a la question de fait.

La situation actuelle, autorise-t-elle M, Bernier à préconiser la necessité d'un changement de direction ?

Il n'en est rien; tout au contraire, et voici pourquoi. Laissons de coté pour l'instant, la validité des accusations portées par l'hon Sénateur contre le règlement actuel; nous y reviendrons tout à l'heure.

Admettons pour l'instant que le règlement de 1897 soit incomplet, insuffisant; est ce une raison suffisante pour le jeter par dessus bord ?

Le devoir de tout esprit éclairé, qui prétend conduire les autres, est de prévoir, d'envisager les avantages et les inconvénients qu'offrent les différentes solutions possibles.

Detruire est facile, mais avant de détruire il convient de savoir sur quoi et comment l'on rebatira

Mieux vaut laisser au pauvre ses haillons, quand on n'a pas de vêtements à lui offrir en échange, que l'exposer à aller tout nu.

Or s'il plait au MANITOBA de considérer le règlement actuel comme un simple haillon, encore faut-il qu'avant de nous faire abandonner ce haillon, il nous offre quelque vêtement plus comfortable pour le remplacer.

Le vêtement que voudrait nous faire endosser le MANITOBA, serait-ce le bill Rémédiateur ?

Nous n'en voyons pas d'autres.

Voila en vérité une plaisante histoire !

Ce vêtement là, le drap n'en est point encore fabriqué, et le fut-il nous ne connaissons guère de tailleur qui veuille s'atteler à la besogne. Compteriez vous sur Sir Ch. Tupper, monsieur le Sénateur, pour vous tailler votre Bill Remédiateur.

Vous choisissez bien mal votre temps, et placez vos espérances bien à la légère !

Ne savez vous point que ce même Sir Ch. Tupper a nettement déclaré l'autre jour au Parlement :

"Qu'il espérait bien ne plus entendre parler de la question des Ecoles."

Serait-ce vers Sir Wilfrid Laurier que vont vos espoirs ? En verité, vous auriez mauvaise grâce, après avoir, de propos delibéré renoncé aux concessions obtenues par ses efforts, à pretendre lui imposer l'obligation d'une législation rémediatrice.

Oui, je vous entends, c'est bien là ce que vous voudriez tenter ; votre but en effet n'est pas tant de porter remède aux maux de la minorité, que d'embarrasser Sir W. Laurier et de permettre à vos amis politique de gagner à la faveur de ces embarras, le pouvoir auquel ils aspirent si violemment.

Mais détrompez vous, Monsieur Bernier, votre mêche est eventée, les catholiques de Manitoba, tout comme ceux de Québec voyent à travers vos malices cousues de fil blanc, et n'ont nulle envie, pour le plaisir de faire votre jeu, de se lancer dans pareille aventure.

S'il vous plait de la tenter, libre à vous, mais nous ne vous suivrons point.

D'ailleurs, nous n'avons nul envie non plus de changer notre cheval borgne pour un aveugle, et abandonner le règlement actuel qui depuis deux ans a fait ses preuves, pour votre fameux bill rémédiateur de 1896, ce serait bien le cas alors de rééditer ce dicton.

Le temps est un merveilleux éducateur, et à la réflexion nous nous somme convaincus, comme le sont vos collègues catholiques du Sénat, les Power, les Dewer, les McSweeney et autres, que le fameux bill rémediateur n'était qu'un leurre, un abominable leurre.

N'avez vous pas, vous même, reconnu au Sénat, que le Bill Rémédiateur ne satisfaisait nullement aux conditions déterminées par l'Ordre rémédiateur de 1895.

'That May be" avez vous repondu au Sénateur Power.

N'avez-vous point entendu ce même, M. Power, vous rappeler l'appréciation portée sur le Bill par l'un des chefs les plus influents du parti conservateur ?

"D'après ce bill, disait-il, les catholiques de Manitoba n'auraient jamais pu obtenir un sou, ni un acre de terrain"

Votre fameux bill ne donnait d'autres droits aux catholiques que celui de plaider.

La belle avance en vérité!

Enfin, n'avez vous point entendu Sir M. Bowell, (et vous ne l'accusez point de traitrise celui-la,) en réponse à M. Scott, affirmant que "ce bill ne pouvait ni donner aux catholiques, ni forcer la législature manitobaine à leur donner, l'argent nécessaire à l'entretien de leurs écoles" n'avez vous point entendu Sir Bowell répondre ces mots qui sont un aveu :

"We knew that" (nous le savions)"

Comment, espérez vous, aprés de tels aveux, nous convaincre!

Il se peut que votre aveuglement se refuse à admettre de si évidentes vérités, croyez bien pourtant, qu'ils se comptent aujourd'hui, ceux qui partagent vos illusions sur le bill rémédiateur.

Beaucoup certes, ont pu de bonne foi s'y laisser prendre, qui ont ouvert les yeux, et savent à quoi s'en tenir sur la valeur réelle de cette duperie électorale.

Ainsi donc, tout ce que vous avez à nous offrir, Messieurs du MANITOBA, c'est l'espoir plus que problématique, étant données les circonstances politiques actuelles, d'un bill rémédiateur, dont Sir M. Bowell lui même a reconnu l'inéfficacité légale

Vous nous permettrez de trouver le potage un peu maigre ; et l'espoir du roti qu'lque peu illusoire.

Nous croyons fermement aux paroles du bon Lafontaine :

"Un bon tient, vaut mieux
que deux tu l'auras."

Nous préferons donc nous en tenir à ce que nous avons

D'ailleurs, ce quelque chose là vaut mieux que vous voudriez le faire croire.

Ce règlement dont vous semblez faire fi si dédaigneusement, a permis depuis deux ans à nos écoles de campagne de fonctionner dans des conditions acceptables, puisqu'acceptées par l'autorité religieuse.

C'est ce même règlement qui a permis d'obtenir pour nos religieuses, nos frères des écoles Chrétiennes, et autres instituteurs ou institutrices, des brevets d'enseignement.

C'est ce même règlement qui par suite de l'obtention de ces brevets a permis d'engager les récents pourparlers au sujet des écoles de Winnipeg.

Maintenant, parceque ces pourparlers n'ont point abouti (à ce que vous affirmez), il vous plait de rejetter toute la faute de cette rupture sur ce même règlement.

Assurément, vous excellez, Monsieur le Sénateur, à disposer suivant l'effet que vous cherchez, les ombres d'un tableau, mais trop d'habileté nuit parfois, et c'est précisement ce qui est arrivé.

Le soin avec lequel vous faites ressortir les prétendues bonnes dispositions des commissaires d'écoles de Winnipeg, afin de mieux mettre en relief, ce que vous appelez L'ODIEUX du règlement de 1897, vous trahit.

Rien en effet n'est plus erroné, que vos déclarations répetées de bienveillance et de bonnes dispositions de la part des commissaires de Winnipeg.

Ne savez vous point que dès le lendemain de la réunion des catholiques de Winnipeg, avant même que les propositions fussent soumises aux commissaires des Ecoles de Winnipeg, apparaissaient dans la TRIBUNE et dans le TELEGRAM des interviews au cours desquels plusieurs de ces commissaires prenaient nettement une position hostile contre toute entente.

Est-ce là de la bienveillance?

L'un même des intéressés, plus franc que les autres ou plus cynique déclarait que "aucun membre du bureau qui accepterait ces propositions, ne pourrait s'attendre à être réelu par ses électeurs de Winnipeg."

Est-ce là ce que vous appelez "exprimer ses sympathies pour les catholiques, et vouloir appliquer la loi dans son sens le plus large et le plus généreux ?"

Et vos amis du MORNING TELEGRAM s'empressant de prendre position, une position tranchée, intransigeante, ont-ils, ceux-là aussi, fait preuve de dispositions si conciliantes ?

Allons donc, vous êtes pris à votre propre piége, Monsieur; vous avez trop tiré sur la ficelle; tout le monde la peut voir sans lunette d'approche.

La vérité est toute autre, et vous la connaissez comme nous.

S'il est vrai que nous avons rencontré une indiscutable bienveillance parmi un certain nombre de commissaires de Winnipeg, un certain nombre d'autres soit fanatisme inné, soit désir de soigner leur popularité se sont montrés nettement hostiles et intransigeants.

Le malheur est, que les méchants l'aient emporté sur les bons.

C'est fort pénible assurément, mais que prouve cela? Tout simplement, que le fanatisme contre lequel nous avons lutté depuis dix ans, a encore des racines profondes.

Et n'est-ce point là une nouvelle preuve convaincante, indéniable, contre vos folles prétentions, Monsieur l'avocat du bill rémédiateur ?

En vérité, vous faites belle figure, lorsque vous prétendez imposer une législation rémédiatrice à des gens qui se déclarent si parfaitement hostiles à la moindre tentative de conciliation !

N'est-ce point là une réponse péremptoire à vos prétentions ?

Il est donc faux de prétendre, comme vous le faites, rejetter l'entière responsabilité de ce qui est arrivé, sur l'inéfficacité du règlement de 1897.

Toute autre, est l'opinion des principaux interessés, et pour s'en convaincre il suffit de lire dans le MANITOBA même le compte rendu de l'entrevue.

M Carroll l'un des représentants des catholiques y déclare :

"Nous croyons, que la loi existante nous offre des avantages dont nous pouvons nous prévaloir, nous croyons aussi qu'avec du BON VOULOIR, nous pouvons vaincre quelques-unes des difficultés que nous rencontrons."

Ce qui a le plus manqué pour assurer le succès, c'est le bon vouloir, et Monsieur Bernier fait preuve de la plus parfaite mauvaise foi lorsqu'il cherche à faire croire le contraire.

De tout ceci, il y a une conclusion à tirer, et cette conclusion la voici :

Nous avons à lutter contre le fanatisme qui n'a pas desarmé, et c'est là une preuve évidente que notre seule chance de salut réside dans la conciliation, la prudence et la modération.

Nous n'avons aucun espoir à attendre d'une législation remédiatrice, dont l'effet le plus certain serait de ranimer le feu qui couve sous la cendre.

D'ailleurs, nous ne pouvons espérer aucune mesure de ce genre, d'aucun parti politique, à l'heure présente ; celui qui oserait l'entreprendre, y succomberait infailliblement, sans pouvoir apporter aucun soulagement véritable à la minorité.

Les polémiques du MANITOBA, sont donc un véritable danger pour la minorité.

La seule solution qui s'offre à nous, c'est d'agir sur la législature Manitobaine pour l'amener à modifier dans un sens plus favorable le règlement de 1897.

Si donc, Messieurs Bernier et LaRivière, ont uniquement en

(Suite à la 5ième page)

Ouverture de l'exposition de Paris

L'exposition de Paris a été ouverte Samedi dernier par un temps superbe, en présence d'une foule considérable.

On s'accorde a dire qu'elle dépasse en grandeur et en intérêt tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

CORRESPONDANCE

ROYAL.

Les examens qui ont eu lieu pendant la semaine, dans notre ecole, ont donne les résultats suivants.

4 CLASSE.

Arithmetique—S. Mackonka 89 points, M. Bohemier 68 points.

Grammaire—M. Bohemier 88 points.

Histoire—M. Bohemier 73 points.

Geographie—M. Bohemier 93 points

Ecriture—M. Bohemier 90 points.

Composition—M. Bohemier 87 points.

3 CLASSE.

Arithmetique—A. Marchand 80, J. Zaste 75 points.

Grammaire—J. Zaste 95 points, A. Marchand 79 points.

Geographie—S. Mackonka 96 points, E. Zaste 82 points.

Ecriture—S. Mackonka 90, points, G. Zaste 90, A. Marchand 80 points.

Composition—E. Zaste et A. Marchand 85 points G. Zaste 74 points.

2 CLASSE.

Arithmetique—P. Hamell 96 points, C. Bohemier 75 points, A. Dufort et A. Burke 65 points.

Geographie—C. Bohemier 88 points, A. Burke 51 points.

Ecriture—C. Bohemier 85 points, P. Hamell 83 points, A. Dufort 80 points, A. Burke 78 points.

Conduite—S. Mackonka 100 points, A. Dufort et A. Burke 90 points, M. Bohemier et E. Zaste 89 points, A. Marchand 88 points, P. Hamell 80 points, G. Zaste 78 points.

Nous sommes heureux de savoir que Mlle. Philoméne Vouriot est remise de sa récente maladie.

M. J. D. Plamondon représentant de la Canadian Dairy Supply Co. de Winnipeg, installe actuellement les écremeuses achetées par M. Z. Bonin et M. S. Jean.

SAINT-EUSTACHE

Je suis heureux de vous annoncer que les efforts tentés par notre societé d'Agriculture pour doter notre district, d'animaux reproducteurs de race, en vue d'ameliorer nos troupeaux, ont abouti à d'heureux résultats.

Messieurs A. Beaudry, J. Bouchard et Ed. Roy délégués par l'association viennent d'acheter a Winnipeg, de Mons. Ryan et Fores, un magnifique etalon percheron, pur sang.

L'animal est fort beau, et les vendeurs l'ont guaranti sous tous les rapports D'ailleurs nous avons son pedigree enregistré.

Le prix payé a été de $450

Voici qui sera d'une utilité incontestable pour nos cultivateurs; le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps.

Nous avons aussi la promesse du C. P. R.. qu'il nous donnera un taureau de race.

L'on doit être reconnaissant aux directeurs de notre societe, qui ont tout fait pour arriver a ce résultat.

L'Allemagne Catholique.

L'Allemagne catholique donne chaque année, aux bonnes œuvres, les sommes suivantes:

Propagation de la Foi, 267,979 francs; Oeuvre de la Saint-Enfance, 948,427 francs: Ludwigs Missionsverein. 208,115 francs; Association de la Terre Sainte, y compris la quête de la Custodie, 215,838 francs; Africaverein, 150,000 francs; Association pour les Pères du Saint-Esprit, 20,000 francs. Total 1,825,459 francs.

De cette somme, une grande partie est réservée exclusivement pour les missions allemandes. Les missions générales ne bénéficient que de 1,215,506 francs.

Voici maintenant ce que donne la France Catholique pour les missions, sans ce soucier de leur origine et de la nationalité des missionnaires, et sans prélever aucune retenue pour les missions intérieures de France:

Propagation de la Foi, 4,077,-085 francs; Sainte-Enfance, 1,-064,092 francs; Ecoles d'Orient, 584,054 francs; Mission d'Afrique, 50,000 francs; Quêto du Vendredi-Saint, 122,000 francs; Total 6,047,231 francs.

En Allemagne, on compte 4,116 religieux et 32,731 religieuses. Dans ce chiffre sont compris les postulants et les novices.

La France n'a pas établi encore de statistique de ses religieux, mais on croit que ceux-ci sont d'environ 200,000.

Besjuko Vschtschina!...

Ceci n'est point, ainsi que vous le pourriez croire, une onomatopée sternutoire. C'est le nom d'un Etat de l'empire de Russie qui marche crânement en tête du mouvement féministe.

Jugez plutôt:

Besjuko Vschtschina est composé de sept villages, et ces villages sont entièrement "dirigés, administrés, régis, etc, par des femmes."

Les sept maires—ou mairesses—sont des femmes, sous la direction d'une "mairesse" générale appelée Saschka.

Dans cet Etat, les magistrats sont des femmes; femmes les agents de police... Bref, toutes les fonctions, toutes les charges sont entre les mains des femmes.

Les routes sont faites et entretenues par des cantonnières. Les facteurs sont des factoresses.

Si vous avez un procés, c'est à une femme légiste que vous vous adressez. Si l'on cambriole votre maison, c'est une cambrioleuse qui a fait le coup et c'est un gendarme-femme qui est appelée pour la chercher et l'arrêter.

Quant aux hommes, ils se laissent vivre, aimer et nourir.

Doux pays! dirait Forain.

L'exposition de Paris

Les autorités françaises disent que l'exposition sera ouverte tous les jours au public. Les exhibits étrangers sont à couvert dans des édifices élevés par le gouvernement français.

Cette décision du gouvernement français règle en définitive la question d'ouverture publique, le dimanche, des pavillons anglais, canadien et américain. On a présenté aux gouvernement anglais et américain de nombreuses pétitions demandant que les pavillons de ces deux pays soient fermés, le dimanche, mais l'action du gouvernement français a détruit tout pouvoir de fermer le dimanche qu'auraient pu avoir les gouvernement étrangers

L'avant-garde de l'armée d'étrangers qui va envahir Paris pendant l'exposition, est arrivée. Les hôtels commencent à se remplir, et le prix de toutes les choses nécessaires à la vie augmente.

Manitoba S. Eastern Ry,

HORAIRE—A partir du 6 Mars 1900.

Mardi	Lundi Vendredi,	Jeudi. Samedi.	Stations.	Jeudi. Samedi.	Lundi. Vendredi.	Mercredi.
8 30	8 30	8 30	St. Boniface	16 20	18 45	16 20
9 00	9 00	9 00	Lorette	15 45	18 15	15 45
9 20	9 20	9 20	Dufresne	15 15	17 50	15 15
10 00	10 00	10 00	St. Anne	14 45	17 30	14 45
10 20	10 20	10 20	Steinback	14 25	16 45	14 10
10 40	10 40	10 40	LaBrpque.	14 10	16 10	13 30
11 20	11 20	11 20	Marchand	13 30	15 30	15 55
11 50	11 50		Sandilands		15 00	10 00
12 10	12 10		Woodbridg		14 00	8 00
13 00	13 00		Summit			
13 50			Vassar			
14 50			Sprague			
17			Track End			

Depart Winnipeg a 8 hrs. chaque jour excepé Dimanche et Mercredi.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipegos		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,

Superintendant

WINNIPEG.

La France.

ET SON ROLE EN EGYPTE.

Détaché d'une correspondance au "Journal des Débats."

"Pour bien comprendre le rôle de la France en Egypte depuis 1882, et le grave conflit qui y a lentement mûri entre elle et l'Angleterre, il faut examiner la situation présente et se rendre un compte exact de la position respective des deux pays dans la valée du Nil.

Assurément, l'Angleterre prend la plus grande part du commerce égyptien: elle importe principalement du charbon et des cotonnades, et exporte du coton pour une somme de 263 millions sur un total de 594 en 1897, soit 44 p. c.; tandis que nous devons nous contenter du chiffre d'affaires très modeste de 51 millions, soit 16 p. c. Mais, à tous autres égards, les intérêts locaux de la France en Egypte sont aujourd'hui encore aussi importants, sinon davantage, que ceux de l'Angleterre. Notre colonie s'y est à peu près maintenue, et le recensement de 1897 relevait la présence de 14,155 Français. En dehors des fonctionnaires, dont le chiffre est assez considérable, et qui ont loyalement apporté le plus utile concours à leurs collègues anglo-égyptiens dans l'administration d'un pays organisé d'après nos principes et régi par notre langue, nos compatriotes sont répartis en Egypte dans toutes les branches de l'activité humaine. Ils font honneur au nom français dans les diverses institutions nationales, au barreau et dans la presse; ils possèdent les plus beaux magasins d'Alexandrie; d'importantes exploitations agricoles, et prennant une part considérable au développement industriel du pays, quisqu'ils y dominent l'industrie sucrière. Nos missionnaires ont fondé un admirable système d'écoles, auquel participaient, en 1896, près de 10,500 enfants: les Frères donnent l'instruction primaire; les jésuites, l'instruction secondaire; une session du baccalauréat français est tenue à Alexandrie; les Soeurs de Notre-Dame de Sion et de la Mère-de-Dieu élèvent les jeunes filles. Les Pères des Missions africaines ont leurs établissements dans le Delta; l'Alliance français et les écoles coptes catholiques, dans la Haute-Egypte. Un Ecole de Droit française représente, au Caire, l'enseignement supérieur. Il y a un hôpital français à Suez et bientôt au Caire; nos Soeurs font le service de l'hôpital européen d'Alexandrie. A côté d'une mission archélogique française, nos savants dirigent le service égyptien des antiquités, où les maintiennent les souvenirs des services par nous rendus à la science égyptologique.

Les notres administrent le canal de Suez qu'ils ont créé. S'il s'agit des Banques, c'est le Crédit lyonnais qui fait le plus grand chiffre d'affaires; puis la Banque ottomane, où nos capitaux prennent une part prépondérate; enfin, le Crédit foncier égyptien, fondé par nous. Qui plus est, notre épargne a successivement absorbé la plus grande part des fonds égyptiens, si bien que nous sommes devenus de beaucoup le plus important créancier de l'Egypte. Enfin, nos entrepreneurs ont concouru pour toutes les grandes adjudications de travaux publics, et ce sont eux, notamment, qui ont construit la plupart des grands ponts sur le Nil.

Toute cette organisation française, que je viens de vous décrire et que nous avons établie plus complète en Egypte que dans tout autre pays, ne constitue, il est vrai, qu'un ensemble d'intérêts locaux; il appartient à notre diplomatie de continuer à les sauvegarder, comme elle est parvenue à le faire jusqu'à ce jour; mais ils ne suffiraient point sans doute, à eux seuls à déterminer toute notre politique extérieure, celle-ci ne devant se laisser guider ni par des considérations sentimentales, ni par le soin d'intérêts particuliers.

Propheties Allemandes.

Peu de temps après la découverte de l'imprimerie, dit le docteur Alberti, parut en Allemagne un livre dont il serait, à coup sûr, difficile de trouver plusieurs exemplaires, la "Sancta Sybilla."

Voici la prédiction qu'il contient: "Un jour viendra où le luxe sera tellement grand que les marchandes de lait porteront des tabliers de soie.

"En ce temps-là, il n'y aura plus de distance; on se parlera d'un bout à l'autre du monde en une minute, et on se répondra à la même minute.

"Les plus lourdes voitures marcheront sans chevaux, les plus gros bateaux remonteront les fleuves sans le secours de chevaux ni d'aucune force humaine.

"En ce temps-là, il y aura "un roi du Nord" qui portera sur sa tête une corne devant, et derrière une visière. Ce roi aura une guerre avec un "autre roi du Nord," le battera et lui prendra "une partie de son royaume." (Il est facile de voir qu'il est question de la Russie et de l'Angleterre, et que cette partie de royaume, c'est l'Inde.)

"L'ambition de cet homme ne s'arrêtera pas là: il voudra devenir empereur d'Allemagne; mais sa grandeur sera de peu de durée, car, à peu près cinq ans après, ce même roi aura une guerre avec un autre roi du Nord qui s'appelera Appolonia. (Ceci fait allusion au grand monarque français qui serait né en 1888, et dont la venue a été prophétisée par un grand nombre de voyants.)

"Celui-ci le battera, le vaincra complètement et détruira son armée, au point qu'elle pourra camper sous le poirier de Lindenbourgeirath. Cette guerre sera la ruine, il y aura un empereur d'Allemagne, mais ce ne sera pas lui Je ne puis dire qui il est, son visage m'est caché par un voile."

Un conte arabe

Djeha revint du marché ce matin là et remit à sa femme trois livres de viande en lui disant: J'aurai ce soir quelques invités, tu nous prépareras le repas et tu apprêteras cette viande à ta guise.

A peine fut-il sorti que la ménagère réunit ses voisines et après un conciliabule assez long dont la viande fut le sujet, on convint de l'apprêter tout de suite et de la manger

Le soir Djeha arriva encompagnie de ses amis et après que chacun eurent pris place autour d'une petite table ronde, il interpela son épouse.

—Sarah, apporte-nous le repas.

Sarah aussitôt prit un air penaud et s'excuse en disant que le chat avait mangé la viande pendant qu'elle surveillait la cuisson d'un autre plat.

—Comment se fait-il qu'un chat puisse manger trois livres de viande, dit Djeha en colère? Cela est étrange et je vais m'assurer du fait

Il attira le chat à l'aide d'un peu de miel et se fit apporter une balance. Il se trouva que le chat pesait exactement trois livres

Djeha sourit et s'adressant à sa femme;

—Si c'est un chat, où est la viande? et si c'est la viande, où est le chat?

Si le répas maigre ce soir là, l'hilarité tint lieu de plat de résistance.

Cuir de Poisson.

Depuis quelque temps on s'occupe activement de savoir si la peau des poissons et autres animaux aquatiques ne saurait avoir d'avantageuses applications industrielles. L'approvisionnement général de cuirs dans le monde n'est pas considérable et l'on cherche actuellement de tous côtés des succédanés.

Des nombreuses sortes de poissons ont des peaux qui peuvent, après tannage, fournir un excellent cuir. Les Esquimaux de l'Alaska se font des vêtements et des bottes à l'épreuve de l'eau avec de la peau de saumon. La peau de morue est également employée par eux avec succès dans le même but.

Dans une autre sphère nous savons que depuis quelque temps on fait des gants de peau de grenouille et des sacs de voyage en peau de crocodile.

Beaucoup de personnes n'ayant vu de la peau de poisson ailleurs que dans leur assiette, après qu'elle eut été cuite ou bouillie, ne se figurent pas du tout quelle peut être la résistance de ces sortes de peaux. Certaines tribus sauvages se font des casques et des cuirasses avec la peau de certains poissons, que ni la lance, ni le couteau ne peuvent traverser, quelle que soit la violence du coup.

La "Gloucester Isinglass and Glue Co." a fait dernièrement des souliers de peau de morue et de peau de flétan. Dans l'Alaska et au Yukon les naturels du pays portent des vêtements de peau de poisson tannée. La peau de requin sert depuis longtemps à faire des articles de maroquinerie, des poignées de fouets et de bicycles. La peau de serpent, celle d'anguille, voire même celle de la truite font de très jolis portemonnaie.

Si nous pensons maintenant aux géants de l'espèce, aux baleines, aux cachalots, aux gigantesques marsouins, n'y aurait-il pas quelque chose de plus utile que des bibelots de fantaisie à faire avec leurs peaux et ne pourrait-on pas avantageusement la tanner pour fabriquer des harnachements

AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser ce pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglèments et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possesssion où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi autorise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.
Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.

(Suite de la 2ième page.)

vue, comme ils le prétendent l'intérêt de la minorité, au lieu de perdre leur temps, en des polémiques aussi disgracieuses qu'inutiles, ils ont le devoir impérieux, d'agir auprés de leurs amis, les conservateurs aujourd'hui au pouvoir, pour augmenter l'étendue de nos concessions.

MM. Bernier et LaRivière, qui au cours des élections se portaient garants dans leur organe, des bonnes dispositions de M. H. J. Macdonald à l'égard de la minorité, ont là une excellente occasion de prouver la véracité de leurs déclarations.

Pour se porter garants de la bienveillance de M. H. J. Macdonald, ces Messieurs, nous aimons à le croire, ont du recevoir du premier ministre actuel des assurances positives.

S'il en était autrement, nous aurions le droit de dire que MM. Bernier et LaRivière ont sciemment et de propos délibéré trompés leurs propres partisans.

Nous ne pouvons admettre qu'ils aient pu pousser jusque là le fanatisme et la partisannerie politique.

Qu'ils se mettent donc à l'œuvre, qu'ils fassent appel à la bienveillance, dont M. H. J. Macdonald leur a donné l'assurance, et l'obliger à perfectionner le règlement Laurier-Greenway, dans ce qu'ils lui trouvent de défectueux.

Alors seulement, mais pas avant, nous pourrons croire aux protestations de sincerité du MANITOBA.

D'ici là, nous persistons à dire que le MANITOBA n'a qu'une préoccupation: celle de servir ses intérets politiques et ceux de ses amis.

Ce qu'il appele ses "raisons majeures."

Note Politique

M. Martin Jerome M. P. P., a eu une entrevue la semaine dernière avec le ministre des travaux publics pour lui demander de venir en aide à l'ouverture d'un canal destiné à égoutter le grand muskeg de la "Mosquitos Creek."

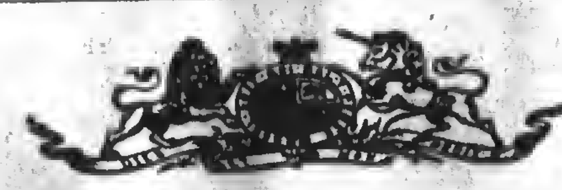
Le ministre lui a repondu que le gouvernement n'avait pas un sou à disposer pour ces sortes d'ouvrages.

A la Colombie

La législature de la Colombie Anglaise a été dissoute mardi le 10 par le Lieutenant Gouverneur McInnis. et les élections générales auront lieu le 9 juin. La législature se réunira le 5 juillet

Il ne semble pas que le ministère formé par Joe Martin à la suite des succès que l'on sait, soit endossé par le peuple de la Colombie Libéraux et conservateurs sont à peu près d'accord pour le combattre et se débarasser d'un homme qui depuis son entrée en scène dans la Colombie a été une cause constante de dissension et de trouble. Joe Martin a été obligé de choisir ses ministres un peu partout. Son ministre des finances était commis dans une maison de gros de Victoria.

La question qui s'agite est de savoir si la lutte se fera sur la question de parti politique, ce qui constituerait une nouveauté dans la politique provinciale.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

NOUVELLES LOCALES.

Le 4 mai prochain sera la fête des arbres.

Séance régulière du conseil de ville de St. Boniface lundi prochain.

On se prépare a célebrer à St. Boniface les noces d'or de la Rvde Sœur St. Laurent.

M. le Dr. Lambert a commencé l'excavation d'une jolie résidence qu'il doit construire sur la Rue Dumoulin à St. Boniface.

Le gouvernement provincial vient de remercier de ses services M. O. Manseau, commis au ministère des finances.

MM. Allaire & Bleau de St. Boniface doivent déménager leurs magasins de ferronneries dans le Bloc Royal Avenue Provencher la semaine prochaine.

Grande réunion lundi soir des unions ouvrières, sous le patronage des "Retail Clerks" dont notre compatriote M. H. Fournier est le président. Le mouvement a pour but la fermeture à 6 hrs des magasins de Winnipeg.

Trois délégués belges sont arrivés à Winnipeg afin de visiter le Manitoba. Ces Messieurs représentent un groupe de capitalistes, désireux d'acheter des terrains, dont la location serait affermée a des colons belges.

Le Dr Benson accompagné du chef Elliot se sont transportés mardi à St. Norbert pour exhumer les restes de M. Bonin trouvé mort l'automne dernier sur la route, et dont la mort parait aujourd'hui suspecte a certaines gens.

Association liberale francaise.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Le bureau d'administration de l'association libérale française a procédé la semaine dernière à l'élection de ses officiers pour l'année 1900, ont été élus.

Président, M. S. A. D. Bertrand, vice-président, M. Martin Jérome, Secrétaire, M. H. d'Hellencourt, Assistant Secrétaire, M. C. Simon, Tresorier, H. Royal.

La motion suivante a été votée à l'unanimité.

"Qu'un vote de remerciements soit donné aux officiers et membres sortant du bureau d'administration, MM. H. Fournier, H. Chevrier, Ed. Guilbault, L. J. Coilin, en témoignage du zèle déployé par eux dans l'accomplissements de leurs devoirs.

ST. BONIFACE.

L'Association libérale française de St. Boniface à composé son bureau pour l'année 1900 comme suit:

Président, H. Beliveau. vice président, L. J. Collin, Secrétaire W. Kittson, Trésorier J. N. Senez.

Delégués MM. S. A. D. Bertrand, H. Beliveau, Ed. Guilbault, O. Milord, W. Daigneault, J. N. Senez, M. Dumais, Modeste Lamontagne, C. H. Royal, A. Phaneuf.

Union Metise St. Joseph de Manitoba.

President, S. J. Germain; Vice President, H. Bruce; 1st Vice-President, Ad. Carriere; Secretaire, Fr. Carriere; Ass't. Secretaire, M. Payette; Tresorier, L. Lavalle.

COMITE DE REGIE

Jos. Riel, Ant. Vermette, Al. Lamirande, Nap. S. Germain, Wm. Vermette, Al. Riel et le Vicaire de St. Norbert.

PRENONS-Y GARDE.

Les rhumes négligés fatiguent et épuisent par leurs quintes, si l'on n'a pas recours au BAUME RHUMAL. 46

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crèmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie, par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c. à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.50 à 5.50 pièce; veau, 8c à 10c; beuf, 6½c à 7½c; porc, 7¾ à 8c.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.



AVIS.

Avis est par la présente donné, que Messieurs James Andrew Joseph McKenna, James Walker, Marcisse Omer Coté et Samuel McLeod, ont recu commission par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada, de régler les réclamations des Métis nés dans les Territoires du Nord-Ouest entre le 15 Juillet 1870 et la fin de l'année 1885, ainsi que celles à eux soumises par les représentants des Métis nés dans l'espace de temps precité et decèdés depuis.

Dans le but d'entendre l'exposé des faits et de décider au sujet des dites réclamations, deux des Commissires précités seront présents aux lieux ci dessous mentionnés et aux dates fixées.

DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN.

Prince Albert—15 mai 1900
St. Laurent—26 mai "
Duck Lake—31 mai "
Batoche—5 juin "
Snake Plains—13 juin "
Devils Lake—23 juin "
Green Lake—2 juillet "
Montreal Lake—19 juillet "
Onion Lake—15 aout "
Battleford—6 aout "
Fort à la Come—25 aout "
Sturgeon River—11 sept "
Cumberland House—17 sept
The Pas—24 sept 1900
Grand Rapide—4 Oct "

DISTRICT D'ASSINIBOIA.

Willow Bunch—15 mai "
Fort Qu'Appelle 23 mai "
Touchwood Hills 7 juin "
Swift Current—11 juin "
Maple Creek—13 juin "
Medicine Hat—16 juin "

DISTRICT D'ALBERTA.

Lethbridge—19 juin 1900
MacLeod 21 juin "
Pincher Creek—25 juin "
Calgary—30 juin "
Lacombe—5 juillet "
Wetaskiwin—10 juillet "
Duhamel—11 juillet "
Edmonton—17 juillet "
St. Albert—23 juillet "
Lac St Anne—7 aout "
Fort Saskatchewan—18 aout
Victoria—23 aout 1900
Lac la Biche—3 sept "
Athabasca Landing 21 sep "
Edmonton—27 sept "

CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Interieur.
Ottawa, 8 mars, 1900.

Municipalite Rurale de Tache

AVIS PUBLIC

Avis public est par le present donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché se formera en cour de Révision le 7ième jour de Mai 1900 à la Salle Municipale de Lorette à 10 a. m. pour prendre en consideration les plaintes qui seront formulées contre le Rôle d'évaluation de 1900.

Daté à Lorette ce 6ième jour d'Avril 190.

WM. LAGIMODIERE.
Sec.-Trés.